

Privilège—M. Robison (Burnaby)

Quoi qu'il en soit, d'après le député de Notre-Dame-de-Grâce, si j'obtiens de plus amples renseignements et que les allégations sont confirmées à ma satisfaction et de façon qui justifie qu'on y donne suite, je prendrais les mesures qui s'imposent. J'ai obtenu ces renseignements et je les ai rendu publics. J'ai pu au cours de la dernière heure lire le rapport en détail. Les conclusions de cette enquête m'apparaissent définitives. Je voudrais réexaminer tous les faits et en discuter avec les membres du Service correctionnel du Canada. En fait, la seule raison pour laquelle je n'ai pas lu le rapport en fin de semaine est que je savais que je devais m'entretenir, à la réunion habituelle, dans le courant de la semaine, avec les représentants du Service correctionnel et je n'ai pas jugé urgent de lire le rapport au moment précis où on me l'a transmis.

M. Beatty: C'est regrettable.

M. Kaplan: Je pensais que mes fonctions exigeaient que je me prépare pour pouvoir parler des dossiers qui allaient être abordés aujourd'hui, demain et mercredi et que je fasse le nécessaire pour jeudi après-midi plus tard dans la semaine. Je pensais que le député qui vient de faire une remarque saurait en sa qualité d'ancien ministre, que c'est une façon très méthodique d'organiser son temps.

M. Collenette: Il n'a pas été ministre assez longtemps.

M. Kaplan: Je tiens à préciser au député de Notre-Dame-de-Grâce que je ne prends pas pour argent comptant tout ce que mes collaborateurs me disent. J'essaie d'établir d'autres voies de communication pour ne pas avoir que la version officielle des faits mais pour en avoir d'autres. La façon dont j'ai réagi aux événements qui se sont produits au pénitencier de Dorchester en témoigne. J'ai convoqué l'enquêteur du Service correctionnel et je lui a demandé de faire sa propre enquête. C'est un fonctionnaire dont le poste a été créé par le Parlement. Il est responsable devant le Service correctionnel. Il a pour mission de faire des enquêtes; je lui ai donc demandé d'en faire une, puis j'ai eu deux réunions avec lui au cours desquelles nous avons parlé de ce qu'il avait pu constater sur les lieux et en interrogeant des témoins.

M. Lawrence: Mais vous êtes le seul à voir ce rapport.

M. Kaplan: J'ai essayé de communiquer directement avec l'inspecteur général qui est chargé de ces enquêtes. Je ne pense pas qu'il devrait rendre compte au Commissaire et que ce dernier devrait me rendre compte. Cela fait de nombreuses années que je siège à la Chambre et j'ai pu constater les problèmes qui existent dans un cas comme dans l'autre. J'en suis pleinement conscient et tâche d'obtenir des renseignements par d'autres moyens. Je me rends notamment dans les établissements eux-mêmes et parle directement aux gens. C'est ainsi que j'ai parlé au directeur, M. Corbett à au moins deux reprises au sujet des incidents. Autant que j'ai pu en juger, il me paraît un bon directeur. C'est une personne sensible,

consciente des problèmes humains comme des problèmes de sécurité que pose la direction d'une prison. Je compte bien le maintenir en poste à Dorchester.

Si je comprends bien, nous tâchons de juger de la pertinence de la question de privilège. Je m'en tiens à ce que j'ai dit lors des séances du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Rien dans le rapport ne vient contredire ce qui a été dit. Il n'y a pas eu de tortures à titre de représailles. Il y a eu apparemment des brutalités après la libération des otages mais dans l'ensemble comme l'indique le rapport, ces brutalités ne sont pas jugées excessives, sinon dans le cas de Enman.

A la première occasion venue, peut-être devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques, je préciserai la manière dont les recommandations de l'enquête judiciaire, figurant tant dans ce rapport que dans le premier rapport, sont mises en application.

[Français]

Mme le Président: Cette deuxième question de privilège est de toute évidence reliée à la première. Je vais la prendre également en délibéré et je rendrai ma décision sur les deux questions le même jour.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

DÉPÔT DU 6^e RAPPORT DU COMITÉ MIXTE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer le sixième rapport bilingue du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires portant sur le bill C-42 relatif à la Société canadienne des postes.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1013, 1496 et 1695.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.